



COMPTE RENDU DE LA 66^{ème} ASSEMBLEE GENERALE THORIGNY du 22 Novembre 2025

Le contrôle qui vient d'être effectué par les Présidents de Districts fait apparaître que le quorum est largement atteint.

Présents : 58 clubs

Absent : 1 club (AP Brémoise)

Les pouvoirs :

- M. LAMANT Dave, Président de la Pétanque Fautaise, donne pouvoir à M. CHARNEAU Laurent
- M. BELAUD Sébastien, Président de la Pétanque Mouilleronnaise, donne pouvoir à Mme BELAUD Viviane
- M. DROUET Jacky, Président de la Pétanque Mareuilaise, donne pouvoir à Mme PRIOU Elise
- Mme GUIBERT Laëtitia, Présidente de l'ACP Rocheservière, donne pouvoir à M. TENAUD Franck.
- M. RACHARD Patrick, Président de la Pétanque Angloise, donne pouvoir à Mme TURCOT Odile
- M. MAINDON Benoît, Président du club de Pétanque de Bouin, donne pouvoir à Mme GARREAU Lucie

La Présidente déclare ouverte la 66^{ème} Assemblée Générale du Comité de Pétanque de Vendée, le quorum étant atteint.

La parole est donnée à Kévin GUIBOT, Président du club de la Pétanque Thorignaise qui souhaite la bienvenue à l'assistance. La Présidente remercie son hôte. Elle étend ses remerciements à la municipalité de Thorigny qui nous accueille aujourd'hui.

En ce début d'AG, je voudrais particulièrement remercier les personnalités présentes, à savoir :

- Mme GABORIAU Alexandra, Maire de Thorigny & Conseillère Départementale du Canton de Chantonay
- M. FROUIN Nicolas, Chargé des Relations Publiques – Crédit Mutuel Vendée

Les personnalités invitées et excusées :

- M. LEBOEUF Alain, Président du Conseil Départemental
- M. BELLAMY Béatrice, Députée
- M. BOUARD Luc, Président de l'Agglomération
- M. DROUART Nicolas, SDJES/DSDEN
- M. GUIGNARD Jean-Philippe, Président du C.D.O.S.
- Mme PALAGONIA Stéphanie, Présidente UNSS

Comme il est de tradition, la Présidente demande d'observer une minute de silence en hommage à tous ceux qui nous ont quittés en 2025 et tout particulièrement pour Patrick AUDAIRE, ex-membre du Comité Directeur depuis de nombreuses années.

Elle rappelle ensuite l'ordre du jour.

Intervention de Mme Alexandra GABORIAU, maire de Thorigny et conseillère Départementale du Canton de Chantonay. Elle est ravie d'accueillir pour la seconde fois (2022) cette Assemblée Générale dans la salle culturelle dont elle est fière. La commune accompagne les associations dont notamment la construction d'un local de stockage pour le club de Pétanque. Elle souligne les bons résultats du club depuis ses débuts.

En tant que Conseillère Départementale du Canton de Chantonay et membre de la commission Sport, elle soutient activement l'accompagnement des clubs et rappelle que le département est le 1^{er} partenaire du Sport en Vendée.

Intervention de Nicolas FROUIN, responsable des Relations Publiques du Crédit Mutuel. En janvier 2025, le partenariat est renouvelé. Le Crédit Mutuel reste engagé sur la scène associative et son soutien est autant financier que matériel (entrée parc d'attraction). Cette banque reste « une banque locale » et accompagne les associations dans cette dynamique malgré une conjoncture compliquée. Il nous souhaite une bonne A.G. et une belle saison sportive.



FFPJP-COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE DE VENDEE

I – ALLOCUTION DE Mme LA PRESIDENTE DEPARTEMENTALE :

Voir brochure page 1.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2024

Approuvé à l'unanimité

III-MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU VOTE

Jocelyne BRANDI & Gilles SAILLY accompagnés de Jeanny DRAPEAU du Comité se proposent. Les bulletins ont été distribués dès l'arrivée des Présidents ou de leurs représentants.

IV – RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE DE VENDEE

Le rapport d'activité est présenté par Philippe ABADIE, Secrétaire Général.

Présentation du rapport d'activité, voir brochure pages 2 à 8.

Pour éviter l'énumération répétitive des Champion(ne)s Mme AMIAUD Nathalie a réalisé un diaporama du palmarès sportif de la Saison.

Le Rapport Moral est approuvé : Contre : 0 / Abstention : 1 club / Pour : 57 clubs

V – RAPPORT FINANCIER DU COMITE DE VENDEE

Rapport Financier présenté par le trésorier M. Jacky DROUET.

Rapport financier (brochure pages 9 à 14) / Compte de résultat (brochure page 12) / Bilan (brochure page 13)

Le Comité Directeur souhaite un vérificateur aux comptes suppléant. M. Guy RAPP se propose pour ce rôle. Ce qui est validé par Mme la Présidente.

Prise de parole des vérificateurs aux comptes : M. SAINT-MAXENT Roland & M. BRIOT Philippe. Ce dernier est absent excusé. M. SAINT-MAXENT procède à la lecture de ses conclusions qui approuve la probité des comptes. Il appelle au vote positif du rapport financier.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Remerciements aux Trésoriers et aux Vérificateurs aux Comptes.

VI- MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR ET ANNEXES

Présentation du règlement intérieur et annexes.

Ce dernier a été adressé à chaque président avant l'Assemblée Générale. Après discussion, quelques précisions sont demandées, des réponses sont apportées.

Nous procédons ensuite à l'approbation de la totalité du Règlement Intérieur et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

VII- PRESENTATION DU BUDGET 2026

Présentation du budget 2026 par M. Jacky DROUET (Voir brochure page 14).

Le Budget Prévisionnel est approuvé : Contre : 3 clubs / Abstention : 1 club / Pour : 54 clubs

Nouveautés dans le Tarif 2026 :

. La Participation supplémentaire de 1€ Fédéral par joueur pour tous les championnats de Vendée menant aux Championnats de France hors Championnat Jeunes est annoncée passant donc de 4€ à 5€.

. 8€ seront demandés par joueur pour la participation au Championnat Départemental de Tir de Précision Séniors Masculin et Féminin.

. Tarifs Mutations

NC/PROMOTION	50€
HONNEUR	100€
ELITE	200€



FFPJP-COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE DE VENDEE

. Il est mis au vote de passer la Redevance concours des clubs au Comité de 0.35€ à 0.40€ et maintenir le remboursement des frais d'Arbitrage face à une suppression de la redevance des clubs en contre partie d'un règlement direct des arbitres par les clubs lors des concours départementaux. A l'issue du vote, la redevance de 0.40€ est validée avec 125 voix pour, 37 contre et 3 bulletins nuls.

Le trésorier passe à l'approbation des tarifs pour 2026

Le tarif est approuvé avec comme résultat uniquement 6 voix contre.

170 inscrits – 165 votants

La Présidente remercie les trésoriers pour le travail accompli.

VIII – PAROLE AUX COMMISSIONS

Voir brochure de la page 15 à 23.

IX– QUESTIONS DIVERSES

Le Président en termine avec le traitement des questions diverses :

Question 1 : Pétanque Club du Bourg La Roche-sur-Yon

Serait-il possible, quand un club a 2 équipes dans la même division, et qu'il y a plusieurs groupes dans cette division, d'éviter que les 2 équipes du même club soient dans le même groupe ?

. Réponse du CD85 :

La Commission a fait le choix en 2025 de ne retenir que le critère sportif pour affecter les clubs dans les différents groupes. La commission a constaté que ce n'était pas le meilleur choix donc en 2026 seules les équipes des divisions 1 et 2 d'un même club seront classées dans les mêmes groupes.

Question 2 : Pétanque Club du Bourg La Roche-sur-Yon

La limitation d'engagement du nombre d'équipe étant (sauf erreur de ma part) un règlement Comité, serait-il possible de permettre aux clubs (notamment pour le CDC Vétérans) d'engager le nombre d'équipes qu'ils désirent, mais avec comme contrainte de n'avoir qu'une seule équipe par division (ce qui limitera forcément le nombre d'équipes d'un même club au nombre de division ?

. Réponse du CD85 :

94 équipes inscrites en 2025 (+8) réparties en 12 groupes et mobilisant donc sur les 4 journées 47 arbitres puisqu'en Vendée toutes les rencontres de CDC sont arbitrées (contrairement à d'autres départements).

Après la diffusion des tirages, le Comité reçoit chaque année des demandes de changement de lieu suite à l'impossibilité de clubs à recevoir des rencontres. Cela oblige à contacter d'autres clubs, à mobiliser parfois souvent certains clubs.

Le coût financier pour le Comité est actuellement de 11 257 € pour une recette de 2 280 €.

Il n'est donc pas possible en l'état de modifier les quotas actuels pour ouvrir la porte à plus d'équipes.

Question 1 : Fontenay Vendée Pétanque

Quand le comité départemental de Vendée va revoir sa copie sur les quotas imposés en championnat CDC Vétérans, des quotas qui sont d'une absurdité totale : 30 vétérans pour une équipe moins de 70 vétérans pour 2 équipes et de 70 à 200 pour trois équipes le top !! En aucun cas conforme à réglementation de la FFPJP et bien sûr à nos voisins départementaux.

. Réponse du CD85 :

Un peu de diplomatie et de correction ne sont pas superflu pour poser les questions diverses. Le Comité respecte ses clubs et l'inverse peut se concevoir. La réponse a été fourni précédemment.

Question 2 : Fontenay Vendée Pétanque

Les dates des championnats CDC vétérans 2026 sont déjà fixées, pourquoi jouons-nous sur un mois ? Et de plus, pendant les vacances scolaires de printemps ou beaucoup de grands parents gardent les petits enfants, ne pensez-vous pas avoir fait un mauvais choix ?



. Réponse du CD85 :

Je suis désolée de ne pas avoir envoyé préalablement un tableau sur la disponibilité des joueurs Vétérans, j'aurai effectivement pu tenir compte de leurs agendas respectifs pour fixer les dates de CDC Vétérans (Pas simple mais peut-être faisable). Votre question est comme ma réponse pas très sérieuse.

Question 3 : Fontenay Vendée Pétanque

Le comité de Vendée a-t-il pensé un jour à investir dans une sono digne de nos championnats ? Des joueurs sont pénalisés, le corps arbitral dit que ce sont les joueurs qui doivent surveiller...

. Réponse du CD85 :

Le cahier des charges relatif à l'organisation d'un championnat est clair et précis, le club organisateur doit disposer d'une sono. C'est le cas dans la plupart des cas.

Le règlement est également précis, la sonorisation est un élément de confort, effectivement les joueurs doivent s'assurer régulièrement auprès de la table de marque si leur équipe est couverte ou non.

Si l'on écoute, toutes les doléances, il nous faudrait donc fournir, la sono ; les barnums et même le soleil !

Question 1 : Pétanque Ornaissienne

De quel droit un membre du comité se permet de dire qu'un club fait du « harcèlement » sur les jeunes ?

. Réponse du CD85 :

Il semble s'agir d'un différend entre 2 adultes donc je laisse le soin à ces 2 personnes de discuter et de s'expliquer sur leur problème.

Question 2 : Pétanque Ornaissienne

Comment sont fait les choix pour envoyer les jeunes au CREL et par qui ?

. Réponse du CD85 :

Le Centre Régional d'Entraînement Ligérien est un organisme mis en place par la Fédération au sein des Régions. Ses attributions, son fonctionnement sont de la compétence de la Région. Le Comité de Vendée dispose de membres au sein du CREL mais le Comité en tant qu'entité et sa présidente n'interviennent pas dans l'organisation du CREL. Il faut peut-être adresser cette question à la Région Pays de Loire.

Question 3 : Pétanque Ornaissienne

Est-ce que le comportement des jeunes qui ont été au trophée des pépites a été pris en compte ? Car lors de la sélection du 27 Septembre un jeune a dit " le CREL c'est de la merde" et à quand même été sélectionné. Peut-on avoir des explications pour les autres jeunes ?

. Réponse du CD85 :

Cette question n'a pas non plus sa place à l'AG du Comité 85 pour la même raison. Je peux cependant souligner le bon comportement général des jeunes vendéens sur les rassemblements ou compétitions Régionales ou Nationales.

X- REMISES DES RECOMPENSES

Classements jeunes :

Catégorie Minime :

1. Lucas AUBERT	Pétanque Commequiéroise
2. Nora VARENNE	Pétanque Fontenay Vendée
3. Nathan AUBERT	Pétanque Commequiéroise

Catégorie Cadet :

1. Mathis DOUCET	SGCVP
2. Enzo DOUCET	SGCVP
3. Ethan LUCAS-DANET	Pétanque Fontenay Vendée
3. Erwan VARENNE	Pétanque Fontenay Vendée

Le Challenge Guyot est remis au club des Achards Vendée Pétanque pour sa première place. Le club de Pétanque Fontenay Vendée termine deuxième.

Il a été remis ensuite le Challenge Espoir au club de la Pétanque Fontenay Vendée.



FFPJP-COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE DE VENDEE

Des trophées ont été remis :

CDC Vétéran (Pétanque Sablaise) & CDC Jeu Provençal (Pétanque Fontenay Vendée)

Le Secrétaire Général donne lecture des noms de l'ensemble des récipiendaires des diplômes d'honneur F.F.P.J.P., des médailles de bronze, des médailles d'argent et des médailles d'or.

Les médailles de bronze, les médailles d'argent et les médailles d'or sont remises par différents membres du Comité Directeur.

Dix médailles de bronze ont été décernées. Trois licenciés ont reçu la médaille d'argent : Hervé BARRE, Christian GUIBOT et Jean-Yves IDIER. M. Bernard ARDOUIN, M. Jean-Pierre BURY, Gabriel LABROUSSE, Akem TAOUALIT et Jean-Marie RICHARD ont reçu une médaille d'or.

Médailles et Diplômes : Voir brochure page 24.

Nos travaux étant terminés, la Présidente prononce la clôture de cette 66ème Assemblée Générale 2025 et donne rendez-vous pour la prochaine A.G. qui aura lieu le Samedi 21 Novembre 2026 à St Hermine - District Fontenay

Merci de votre participation active.

Bon retour à tous, à bientôt sur les terrains et bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Le Secrétaire Général

Philippe ABADIE

La Présidente du Comité de Vendée

Marie-Claude GYPTEAU